

LE DIX-NEUF FEVRIER 2016, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE BARBIER-CINTRAT, adjointe.

PRESENTS : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Jean-Louis MAURY, M. Olivier ROUCHE, M. Claude-Marie REYMOND, M. François VIEILLARD, M. Philippe BEUGNON, Mme Flore GAMBIER, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS :

Mme Dominique HERPIN-POULENAT donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
Mme Karine SERAIN-EVRARD donne procuration à M. Olivier ROUCHE
Mme Christine GIBAUD donne procuration à M. François VIEILLARD

SECRETAIRE: Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

Date de convocation :	19/02/2016	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	12/02/2016	En exercice :	15
		Présents :	12

Madame le Maire, victime d'un accident de la route, ne pouvait être présente ce jour. Mme D. Barbier-Cintrat, adjointe au maire prend la présidence de la séance de conseil municipal.

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Il est proposé d'ajouter un sujet à l'ordre du jour:

- demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour installer des protections anti-pigeons sur l'église Notre-Dame de Vétheuil.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande.

Le point 8 de l'ordre du jour est reporté compte tenu de l'absence de Mme le Maire.

1 DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE AUPRES DU SENATEUR

La commune souhaite acquérir un nouveau tracteur car l'actuel est dans un état de vétusté avancé avec 4500 heures compteur.

Une proposition financière a été établie qui s'élève à 12 900 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter Madame la Sénatrice afin d'obtenir une aide financière pour l'achat de ce nouveau tracteur, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'APPEL A PROJETS TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Le Parc Naturel Régional du Vexin (PNR) a été retenu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans le cadre de l'appel à projets "Territoire à énergie positive pour la croissance verte".

Les services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) proposent un programme de travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux par l'intermédiaire du PNR qui, lui, pourrait bénéficier de subventions qui à leur tour seraient attribuées aux communes étant engagées dans la démarche de Conseil en Energie Partagée (CEP).

La commune de Vétheuil participant au CEP peut donc prétendre à une subvention afin de continuer son programme d'économie d'énergie.

Deux estimations ont été effectuées :

Changement des menuiseries très vétustes pour un montant total de 23 378 € HT

Isolation des combles de la mairie pour un montant total de 25 393 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'Etat par l'intermédiaire du PNR afin d'aider financièrement la commune dans sa démarche de travaux d'économie d'énergie, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

2.1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE

Une première tranche de travaux de remplacement des menuiseries vétustes de la mairie a déjà été effectuée en 2015, 5 fenêtres ont été changées, ce qui a apporté une nette amélioration de l'isolation. A ce jour, il reste 5 fenêtres et 4 portes à remplacer.

Le montant du devis concernant les portes est estimé à 14 729 € HT, celui des fenêtres à 8 649 € HT. soit un total de 23 378 € HT. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès du PNR afin de continuer les travaux de changement des menuiseries.

Les crédits seront inscrits au budget 2016.

3 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Dans le cadre de la DETR et des travaux sur bâtiments communaux, la commune souhaite poursuivre les changements des menuiseries vétustes de la mairie.

Une première tranche de travaux a déjà été effectuée en 2015, 5 fenêtres ont été changées, ce qui a apporté une nette amélioration de l'isolation. A ce jour, il reste 5 fenêtres et 4 portes à remplacer.

Le montant du devis concernant les portes est estimé à 14 729 € HT, celui des fenêtres à 8 649 € HT. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une DETR pour l'année 2016 afin de l'aider financièrement dans cette dernière tranche de travaux, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

4 MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCE DE LA COMMUNE

Suite aux renseignements arrivés ce jour de la trésorerie, le montant de la régie ne sera pas modifié. En effet l'augmentation du plafond nécessiterait une carte bleue nominative, ce qui impliquerait une contrainte pour procéder aux divers achats de la commune.

5 PROGRAMME SIERC 2016 RUE PIERRE A POISSON ET RUE DU CHATEAU

Le Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin a retenu un programme d'enfouissement des lignes 2016 pour la commune de Vétheuil.

Le projet comprend les travaux de mise en souterrain des réseaux de la rue du Château et de la rue Pierre à Poisson. Le montant total des travaux est estimé à 135 569, 28 € HT.

La participation communale s'élève à 30 % du montant hors taxe des travaux soit 40 670, 79 €.

Les travaux devraient commencer en fin d'année 2016.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

6 NOUVEAUX STATUTS DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN

En raison de la réorganisation territoriale, il a été nécessaire de modifier les articles 1-2-3-4-5-6-9 des statuts du PNR.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

7 STATION D'EPURATION ACQUISITION DE LA PARCELLE G 279

Afin de pouvoir évacuer les rejets d'eau traitée de la future station d'épuration, le passage d'une canalisation est nécessaire sur la parcelle G 279 située sur la commune de Moisson.

Le propriétaire a donné son accord pour vendre ce terrain, d'une surface de 170 m², à la commune contre la somme de 200 €.

Maître Crépin, notaire à La Roche-Guyon se charge d'établir l'acte de vente de ce bien.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire ou son représentant Madame I. Lépicier-Caputo, 1ère adjointe, à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget 2016 de l'eau et de l'assainissement.

8 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Devant la recrudescence des arrivées de pigeons sur l'Eglise Notre-Dame de Vétheuil, la commune souhaite protéger son monument des dégâts occasionnés par ces volatiles.

Un devis a été effectué par l'entreprise Huchez d'un montant de 5 120 € HT qui consiste en l'installation d'un grillage en acier galvanisé aux abat-sons du clocher de l'église.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la DRAC, et le conseil départemental du Val d'Oise afin d'aider financièrement la commune dans ces travaux, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget 2016.

9 QUESTIONS DIVERSES

9.1 Information Granulats Lafarge

La société Lafarge Granulats France est autorisée à exploiter la carrière de sables et graviers sise lieudit "Les Bretelles" à Saint-Martin-la-Garenne.

Il est rappelé que la société Lafarge s'était engagée, lors de la présentation de ce projet d'exploitation, à apporter un soutien financier à la commune de Vétheuil. Un courrier sera envoyé à son représentant afin de lui rappeler sa proposition.

9.2 Taxe d'hébergement

La taxe d'hébergement a été mise en place par la communauté de communes et Val d'Oise Tourisme. Un montant de 0.75 euros + 10 % reversé à Val d'Oise Tourisme devrait être appliqué par adulte et par nuit d'hébergement. Les enfants mineurs ne sont pas concernés.

Le montant de la taxe pourrait être révisé car les décimales au-delà de deux chiffres ne sont pas compatibles ni avec les logiciels ni avec notre monnaie.

9.3 Passage de la TNT au HD

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

Mme Barbier-Cintrat lève la séance à 21h35.